



DECISION MUNICIPALE N° 053/10/2026

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 2026-04/01 en date du 9 avril 2026 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 26, M. le Maire peut demander à tout organisme financier, l'attribution de subvention pour un montant inférieur à 500.000 € ;

Considérant la volonté de la commune de réaliser des travaux de réfection de chaussées et d'aménagement de voirie afin de sécuriser les voies et les ressources en eau de la commune ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Département du Var, une demande de subvention pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus pour un montant de 169 000 €, selon les modalités de financement suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux.....	211 283,77 €	Subvention Conseil Départemental..	169 000,00 €
		Fonds propres.....	42 283,77 €
TOTAL HT :	211 283,77 €	TOTAL HT :	211 283,77 €

Article 2 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 5 octobre 2026

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB